



DEMANDE D'AIDE AU PASSAGE DU CODE DE LA ROUTE

ESSS08432

L'objectif de cette aide est d'apporter un soutien financier aux jeunes de moins de 25 ans ayant validé leur code de la route dans le cadre du passage de leur permis de conduire.

1 - Identification du demandeur (parent ou jeune)

Madame

- Nom :
- Prénom :
- Née le :
- Numéro de Sécurité Sociale :

Monsieur

- Nom :
- Prénom :
- Né le :
- Numéro de Sécurité Sociale :

● Adresse :

● Code Postal : ● Commune :

● Téléphone :

● Adresse mail :

● Bénéficiez-vous des prestations familiales de la MSA ? OUI NON

● Bénéficiez-vous des prestations maladies de la MSA ? OUI NON

Si NON, précisez le régime d'affiliation :

2 - Personne concernée par la demande

● Nom :

● Prénom :

● Numéro de Sécurité Sociale :

● Date d'obtention du code de la route :

● Date d'obtention du permis de conduire :

● Nom de l'auto-école :
.....

● Avez-vous été bénéficiaire de l'aide à la mobilité de la MSA ? OUI NON

Si OUI, à quelle période :

Pièces à joindre obligatoirement au dossier

Parents

- ▶ Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non imposition de sur les revenus de

Jeunes

- ▶ Justificatif d'obtention du code de la route et facture acquittée de l'auto-école avec cachet et signature
- ▶ Attestation des capitaux placés du demandeur et de son conjoint
- ▶ Si la demande est portée par le jeune, justificatifs des trois derniers mois de ressources (bulletin de salaire...)

La demande doit être déposée dans un délai de 12 mois maximum suivant l'obtention du code de la route

Tout dossier incomplet ne pourra être étudié

A compléter obligatoirement pour toute demande

✚ J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.

- Je m'engage à me conformer au règlement des prestations d'Action sanitaire et sociale de la MSA Portes de Bretagne dont j'ai pris connaissance.

● Fait à : le :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Votre signature :

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (art. 377-1 du code de la sécurité sociale, arts. 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la MSA Portes de Bretagne. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant, par courrier postal, au Délégué à la protection des données – MSA Portes de Bretagne – 35027 RENNES Cedex 9. Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr). Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Action Sociale.